

## **Tribunes des groupes politiques**

En application de la loi du 2 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression est réservé aux groupes politiques composant le conseil municipal. Les textes, informations et chiffres publiés engagent l'unique responsabilité de leurs auteurs et reflètent leur seule opinion.

Publié le 21/01/2025 – Mis à jour le 18/03/2025

### **Ensemble pour Meudon**

#### **Pour des mobilités apaisées**

##### **Entre ambition écologique et réalités locales**

La Métropole du Grand Paris (MGP) mettra en oeuvre, à compter du 1er janvier 2025, une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE) interdisant la circulation des véhicules Crit'Air 3, 4, 5 et non classés. Cette mesure vise à réduire la pollution atmosphérique

et à améliorer la qualité de l'air, objectifs que la Municipalité de Meudon partage pleinement. Cependant, avec 4 204 véhicules concernés, soit 21 % du parc automobile des résidents, cette transition soulève des défis pour de nombreux foyers. La Municipalité plaide pour des dispositifs d'accompagnement adaptés, afin d'assurer une mise en oeuvre équitable et pragmatique. En 2025, aucune sanction ne sera appliquée, un temps nécessaire de pédagogie, sensibilisation et accompagnement financier à la conversion sont essentiels.

##### **Une situation locale spécifique**

Meudon présente des particularités géographiques et urbanistiques qui influencent fortement les mobilités. La commune dispose de 66 km de voiries, dont une part significative est caractérisée par des ruelles étroites et des déclivités marquées, héritées de son histoire. Ces spécificités complexifient l'aménagement d'infrastructures adaptées aux mobilités douces, bien que l'émergence des vélos à assistance électrique ouvre de nouvelles perspectives. À ce titre, nous privilégions certains axes stratégiques pour mailler la Ville de piste cyclable sans supprimer les places de stationnement dans les zones résidentielles. Car, la voiture reste indispensable pour de nombreux Meudonnaises et Meudonnais : familles avec enfants, personnes à mobilité réduite ou âgées, mais aussi pour des déplacements mal desservis par les transports en commun. Réduire la place de la voiture dans l'espace public est un objectif à long terme légitime, mais cela ne doit pas se faire au détriment d'une partie de la population. La Municipalité veille donc à une transition progressive et concertée, tenant compte des réalités du quotidien : la

voiture ne disparaîtra pas à court terme. Construire un équilibre entre innovation et pragmatisme

Dans le cadre du plan vélo porté par GPSO et le Département, la Municipalité s'investit activement dans l'aménagement d'infrastructures cyclables sécurisées. À ce jour, Meudon dispose de près de 30 kilomètres d'aménagement cyclables et de nouveaux projets de pistes cyclables se concrétiseront dès 2025. Ces efforts visent à encourager les mobilités douces tout en garantissant leur sécurité et leur accessibilité. Par ailleurs, l'amélioration des infrastructures ferroviaires, comme la rénovation de la gare de Meudon Val-Fleury pour sa mise en accessibilité PMR (prévue pour 2025) et les travaux à venir à la gare de Bellevue, s'inscrivent dans une volonté de renforcer l'accessibilité des transports en commun.

##### **Une transition progressive et inclusive**

L'objectif de mobilités apaisées repose sur un équilibre délicat entre ambition environnementale et prise en compte des réalités de nos concitoyens. En ce sens, la Municipalité appelle à une politique pragmatique, rejetant les visions binaires et excluantes. Nous réaffirmons que la réussite de cette transition repose sur l'écoute, le respect mutuel, entre usagers, du la route et l'accompagnement des Meudonnaises et Meudonnais pour des mobilités apaisées.

##### **La majorité municipale**

##### **Ensemble pour Meudon**

Février 2025

### **Meudon écologie citoyenne**

#### **La Sécurité Sociale Alimentaire (SSA), une mission de service public.**

L'inflation de 2022 et 2023 a aggravé les difficultés des ménages modestes, qui doivent jongler entre la « fin du monde » et la « fin du mois ». Ainsi, 16 % de la population française déclare ne pas pouvoir se nourrir suffisamment pour des raisons financières. Si l'aide alimentaire, prévue par l'article L. 266-2 du Code de l'action sociale et des familles, existe depuis les années 1980 pour lutter contre la pauvreté, elle repose sur des dons et n'offre pas de solution durable à la précarité alimentaire.

Le projet de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), lancé en 2010, vise à garantir l'accès à une alimentation saine, durable et locale pour tous, à travers un modèle inspiré de la Sécurité sociale. Ainsi, celui-ci repose sur trois principes = l'universalité, la cotisation et la démocratie.

Plusieurs initiatives en France ont été lancées pour tester ce modèle. Ainsi, en février 2024, la caisse alimentaire solidaire du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, disposait d'un budget de 200 000 euros, financé par l'État, la municipalité et les cotisations des bénéficiaires, permettant à chaque cotisant de recevoir 100 euros par mois à dépenser dans 10 magasins partenaires. À Montpellier, la "caisse alimentaire commune" permet à 400 citoyens de cotiser et de recevoir un montant pour améliorer leur alimentation. Fort de ces exemples, impulsons ensemble une initiative meudonnaise qui valorisera nos commerces de proximité, et offrira ainsi à nos concitoyen.e.s les moyens de se nourrir sainement.

**Le collectif Meudon Écologie Citoyenne et ses élu-e-s (Renaud Dubois, Bouchra Touba, Louis de Costil, Gabrielle Laprevote) [www.meudonecologiecitoyenne.fr](http://www.meudonecologiecitoyenne.fr)**

Mars 2025

**Meudon pour tous**

**Faire de Meudon une ville exemplaire dans la lutte contre le changement climatique**

L'adaptation de Meudon aux défis climatiques est à la fois une nécessité et une opportunité pour créer une ville plus résiliente, durable et agréable à vivre. En misant sur la végétalisation, la gestion des eaux, l'efficacité énergétique, une gestion intelligente des ressources naturelles et la participation active de ses habitants, Meudon peut devenir un modèle de transition écologique. Face à l'urgence climatique, il est temps pour cette belle ville de transformer ses atouts naturels en véritables moteurs de changement. Ensemble, nous pouvons soutenir une économie locale et durable et faire de Meudon une ville exemplaire dans la lutte contre le changement climatique.

**Groupe Meudon pour tous (social-écologie)**

**[denis.marechal@mairie-meudon.fr](mailto:denis.marechal@mairie-meudon.fr)**

Mars 2025

**Justice sociale et écologique**

**L'accès aux services publics à Meudon-la-Forêt**

En juin 2023, lors des « révoltes urbaines », la mairie annexe de Meudon-la-Forêt a été endommagée. Après avoir été fermée, elle est maintenant installée au Centre Social Millandy, dans des locaux exigus où la gestion des dossiers ne permet aucune intimité. La médiathèque se retrouve également accueillie dans le centre Social Millandy, dans une petite salle de 80 m<sup>2</sup> alors qu'elle disposait auparavant de 200 m<sup>2</sup>. Le choix y est extrêmement limité et il n'y a qu'une borne pour les retours/emprunts. La fin des travaux concernant ces locaux publics (médiathèque et mairie annexe) était prévue en janvier 2025. En mars, ils ne sont pas terminés ! Nous avons comme le sentiment d'être puni.es à Meudon la Forêt, suite à ces événements de juin 2023. Cela va faire bientôt deux ans ! Nous demandons la réinstallation rapide de la mairie annexe et de la médiathèque.

Lors de ces événements, un tramway a aussi été incendié à la station Georges Pompidou, utilisée par de nombreux forestois. Depuis, le panneau d'affichage du quai en direction de Chatillon n'a pas été remis en état de fonctionner non plus. Nous demandons à la municipalité d'intervenir auprès de la RATP afin qu'il soit remis en état.

**Liste Justice Sociale et Écologique**

**[contact@jse-meudon2020.fr](mailto:contact@jse-meudon2020.fr)**

**Facebook**

**<https://chng.it/YdNYprqWyS>**

Mars 2025

**Information de contact**



**Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Jeudi et samedi  
8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

**Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*